

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. CORRADINI, Adjoint au Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : dix-neuf février deux mil vingt-six

PRESENTS : MM.FABBRI/LIBERO/CORRADINI/REBOULET/RABIER/RULLIERE/
CHOUCHANE/CHERVEL/BEAUVEIL/CHARBIN/ROYE/BENHALLA/ULL/ROUCAUTE/NIVON/
ABMESELELEME/PICARD/FERNANDEZ/BILLET/PERILLARD/VINGERDER/HAMMADI/
LACONDEMINE

POUVOIRS : MM NOTTEGHEM A GENTY/MALLET A CHERVEL/THOMMES A LIBERO

ABSENT : M.GAY

N° 26/02/01

Objet : Compte Financier Unique 2025

L'adjoint aux sports, Louis CORRADINI, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Il propose d'adopter le compte financier unique 2025 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement 2025	Prévu	Réalisé
Dépenses	11 481 686.05 €	9 647 779.51 €
Recettes	11 481 686.05 €	11 887 678.45 €
Résultat 2025		2 239 898.94 €

Investissement 2025	Prévu	Réalisé
Dépenses	4 951 301.61 €	2 499 781.98 €
Recettes	10 481 732.68 €	3 461 822.24 €
Année N-1		5 810 331.78 €
Résultat année 2025		962 040.26 €
Résultat cumulé		6 772 372.04 €

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, adopte le Compte Financier Unique 2025 tel que proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 5 mars 2026

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le
Et de la notification ou publication du.....

